



SAS au Capital de 1 035 831 Euros
Siège social : 29 Bd Albert Einstein
44300 NANTES CEDEX 3
RCS 384 440 889 NANTES

LINKIAA

Association Loi 1901

168 route de Sainte Luce
CS 11924 - 44300 NANTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association LINKIAA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LINKIAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui décrit le nouveau règlement ANC 2022-06 appliqué par l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

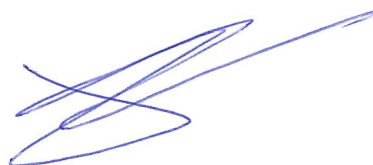
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES

Le 26/05/2026

**Le Commissaire aux Comptes
EXCO AVEC**



Représenté par Juliette ROCHETEAU

Bilan Actif

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF

Dossier : 100 - CONSO LINKIAA-BILAN - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Libellé	Montant brut 2025	Amort. et prov. 2025	Montant net 2025	Montant net 2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	287 779	225 408	62 371	58 736
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	888 136	119 489	768 647	772 305
Constructions	14 945 637	7 258 363	7 687 273	7 662 182
Installations techniques, matériels et outillage	706 214	631 017	75 197	79 728
Autres immobilisations corporelles	6 925 897	5 028 750	1 897 148	1 846 473
Immobilisations corporelles en cours	668 863		668 863	388 431
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	50		50	50
Autres titres immobilisés	53 400		53 400	28 000
Prêts	837 421		837 421	749 624
Autres immobilisations financières	115 959		115 959	106 058
TOTAL I	25 429 357	13 263 027	12 166 330	11 691 587
Comptes de liaison (I)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	24 583		24 583	32 287
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	3 232 942		3 232 942	2 872 830
Autres créances	652 184	0	652 184	736 910
Charges constatées d'avance	32 952		32 952	33 126
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 572 545		3 572 545	4 575 130
TOTAL III	7 515 206	0	7 515 206	8 250 282
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	32 944 563	13 263 027	19 681 536	19 941 869
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

Bilan Passif

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF		
Dossier : 100 - CONSO LINKIAA-BILAN - Périodes de : 01/2025 à 12/2025		
Libellé	Montant net 2025	Montant net 2024
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 189 396	1 189 396
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	153 035	153 035
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	321 191	321 191
Réserves de compensation		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	2 329 162	2 329 162
Autres réserves	3 197 567	3 336 104
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	560 880	560 880
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-2 070 574	-2 070 574
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 179 458	60 471
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 016 541	-1 286 699
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-22 293	395 902
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 400 963	3 374 037
Provisions réglementées :	1 184 272	1 174 425
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	1 184 272	1 174 425
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	9 406 518	9 537 331
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	73 198	60 022
Provisions pour charges	1 528 224	1 595 533
Fonds dédiés	2 347	10 224
TOTAL III	1 603 770	1 665 779
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 643 742	1 734 924
Emprunts et dettes financières divers (3)	56 414	70 518
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	708 152	785 012
Dettes sociales et fiscales	5 531 342	5 692 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 925	131 488
Autres dettes (5)	41 489	24 503
Produits constatés d'avance	632 185	300 000
TOTAL IV	8 671 249	8 738 759
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL PASSIF	(I +II+III+IV+V)	19 681 536
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

Compte de résultat

Compte de Résultat des Associations et Fondations

Dossier : 100 - CONSO LINKIAA-BILAN - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	526 191	562 273
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	44 009 175	43 326 222
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	43 124 448	42 628 305
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	272	789
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	468 811	296 095
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 850	0
Utilisations des fonds dédiés	7 877	21 081
Autres produits	2 086 077	1 902 073
TOTAL I	47 108 253	46 108 534
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	11 681 052	11 079 382
Aides financières	295 180	204 505
Impôts, taxes et versements assimilés	2 536 722	2 469 812
Salaires	20 767 256	20 458 027
Cotisations sociales	8 685 383	8 188 444
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	966 472	915 578
Dotations aux provisions	333 157	617 581
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	60 160	0
Report en fonds dédiés		4 846
Autres Charges	2 090 102	1 986 624
TOTAL II	47 415 484	45 924 798
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-307 231	183 736

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 991	2 664
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	1 991	2 664

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 008	17 914
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	17 008	17 914

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-15 017	-15 251
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-322 248	168 485

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	300 000	241 684
TOTAL V	300 000	241 684

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		14 212
TOTAL VI	0	14 212

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	300 000	227 472
---------------------------------------	----------------	----------------

Participation des salariés aux resultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	45	55

Total des produits (I+III+V)	47 410 244	46 352 881
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	47 432 537	45 956 979

Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	-22 293	395 902

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-1 523	
Prestations en nature	-387	-8 394
Bénévolat	-1 497	-2 429
TOTAL	-3 406	-10 822

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	1 523	
Mise à disposition de biens et services		
Prestations	387	8 394
Personnel bénévole	1 497	2 429
TOTAL	3 406	10 822

Annexe

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice de 12 mois, ouvert le 01.01.2025 et clos le 31.12.2025.

Elle accompagne :

- le bilan dont le total s'élève	19 681 536.05 €
- et le résultat comptable regroupé (avant affectation des résultats N-2)	-22 292,69 €

Se décomposant en :

* Résultat Activité principale des Etablissements	-288 749,57 €
* Résultat Activités Annexes	+266 456,88 €

Ces comptes annuels ont été validés le 28 avril 2026 par le Conseil d'Administration.

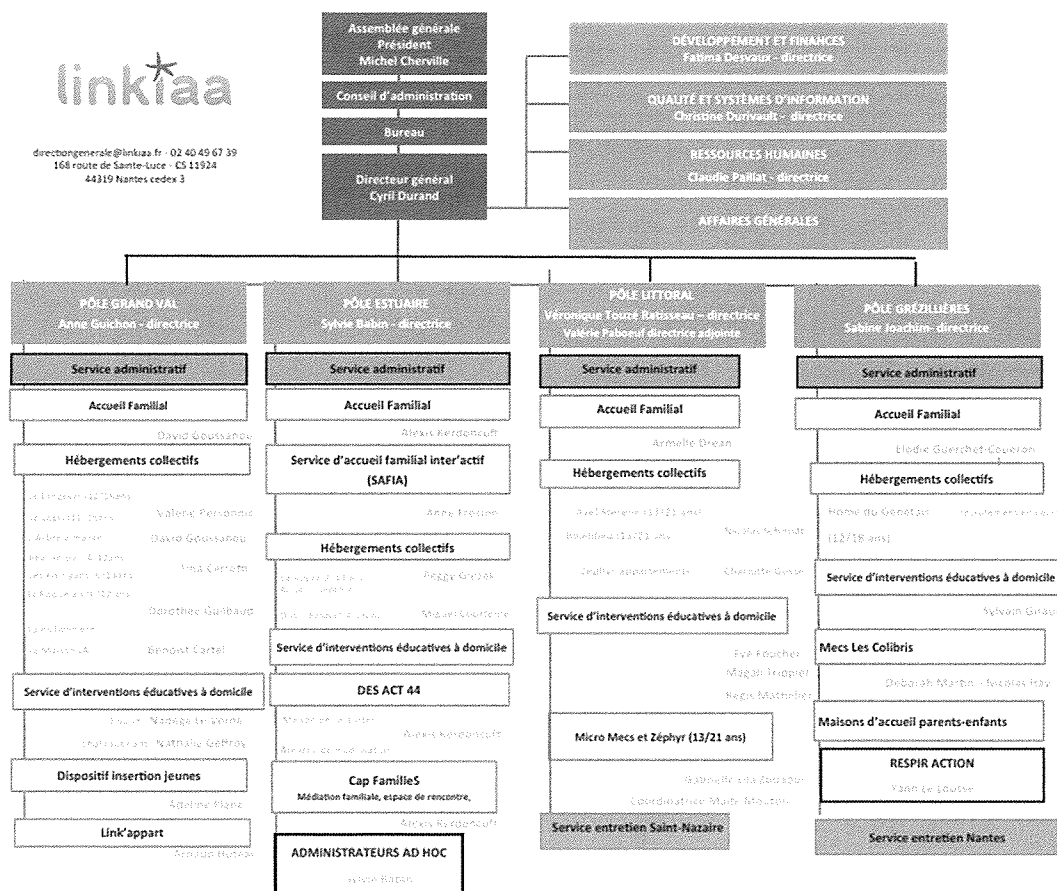
Objet social de l'entité, nature et périmètre des activités ou missions sociales et moyens mis en œuvre

Première association du département de Loire Atlantique dans le champ de la protection de l'enfance, Linkiaa couvre par ses activités l'ensemble de la Loire-Atlantique.

Linkiaa accueille et accompagne des personnes en situation de vulnérabilité – enfants, adolescents (0 à 21 ans), familles – dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires (1851 places autorisées).

Ses valeurs - humanisme, respect, engagement - offrent à chacun la possibilité de devenir acteur de sa vie dans son environnement. Linkiaa propose et met en œuvre une palette complète de prestations : mesures de milieu ouvert, maisons d'enfants à caractère social d'urgence et de moyen séjour, logements individuels pour les plus de 16 ans, accueil familial, dispositif d'accueil inconditionnel et agile, soutien à la parentalité (espaces de rencontres- médiation familiale- visites en présence d'un tiers) et ateliers de mobilisations. Sa vaste palette de prestations articulables les unes aux autres, est assise sur des expertises et des pratiques professionnelles favorisant l'agilité et l'adaptabilité des modes d'accompagnement et de prise en charge.

L'organisation en 4 pôles multi activités (563 salariés au 31.12.2025 + 24 CDD/CTT de surcroît + 17 apprentis) offre une grande souplesse dans l'exercice de nos missions. Nous privilégions les actions transversales, plus favorables à la mise en œuvre de parcours cohérents au bénéfice des populations accompagnées.



Objet social de l'association

Statuts Linkiaa applicables à compter du 17 mai 2021

Statuts Sauvegarde de l'Enfance 44	Statuts Linkiaa
Article 2 L'association a pour but :	Article 2 L'association qui assure une mission d'intérêt général et poursuit une utilité sociale a pour but :
d'associer "des citoyens en les mobilisant au service de la protection de l'enfance pour prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, accompagner les familles et assurer, le cas échéant, selon les modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale de mineurs ou jeunes majeurs et de leurs familles".	d'accueillir, de prendre en charge et d'accompagner, dans une perspective d'autonomie et d'intégration sociale, des enfants, mineurs et jeunes majeurs et leurs familles en difficulté sociale ou présentant notamment des troubles du comportement essentiellement confiés par les autorités administratives ou judiciaires.
de conduire un dispositif, habilité par les Pouvoirs Publics, d'interventions diversifiées pour des prises en charge d'enfants ou de jeunes majeurs en difficulté dans une perspective d'autonomie et d'intégration sociale.	d'apporter un soutien à des personnes en situation de vulnérabilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social et médico-social.
de contribuer, entre acteurs engagés au service de l'enfance, à la promotion et au développement de la prévention et à la recherche de réponses adaptées.	de déployer dans le cadre d'habilitations administratives, un dispositif d'interventions diversifiées de prises en charge d'enfants ou de jeunes majeurs en difficulté.
	de conforter, entre citoyens engagés auprès des personnes en situation d'exclusion, la promotion et le développement de la prévention et la recherche de réponses adaptées
de sensibiliser le public et de rechercher son appui à la politique conduite par l'Association.	Idem
d'être force d'interpellation et de proposition vis-à-vis des Pouvoirs Publics concernant les politiques de l'enfance et de la jeunesse.	de porter dans l'espace public, la question des politiques publiques en matière de protection de l'enfance et plus largement de solidarité et à participer à leur élaboration
	de développer une fonction de veille et de ressources sur le champ de la protection de l'enfance et de participer aux travaux de recherche qui s'y rapportent.
de venir, si nécessaire, en aide, moralement et matériellement, aux anciens bénéficiaires des services de l'Association.	Idem
d'assister les enfants victimes de mauvais traitements, de les défendre devant toute juridiction notamment en se constituant partie civile contre les auteurs d'infraction.	Idem

Les moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre correspondent majoritairement à des financements versés par le département de Loire Atlantique sous forme de prix de journée ou de dotation globale.

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Le Bilan et le Compte de Résultat sont présentés suivant l'instruction budgétaire et comptable M22, qui évolue continuellement. Ils sont aussi établis selon les règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 et ANC 2019-04.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux prescriptions comptables du règlement **ANC 2018-06 du 5 décembre 2018** relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 (JO 30 texte 51), qui a abrogé le règlement CRC 99-01 du 16 février 1999 (anciennement applicables aux comptes annuels des associations et fondations).

Dans le cas de Linkiaa, les conséquences portent sur la réaffectation des subventions d'investissements non amortissables (*cf. Chapitre REAFFECTATION DES SUBVENTIONS NON AMORTISSABLES*).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En 2025, une convention de dotation globalisée avec le Conseil départemental de la Loire-Atlantique est en place pour les prestations des Micro-Mecs. A compter du 01/01/2017, les structures d'hébergement (Accueil Familial, Hébergement Collectif, Hébergement Individuel) et à compter du 01/01/2025, les mesures éducatives personnalisées sont rémunérées sous la forme d'un prix de journée.

Les arrêtés signés par le Préfet et le Président du Conseil départemental sont des engagements officiels de règlement des budgets acceptés, basés, d'une part, sur un financement par le département à hauteur de 100.00% et d'autre part sur des taux directeurs.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse et les Conseils Départementaux extérieurs continuent à effectuer leurs règlements en fonction des journées réalisées.

Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique a assuré en 2025 :

- le paiement des journées par un douzième de dotation de janvier à décembre, concernant **les prestations des Micro-Mecs**

- le paiement des journées des **structures d'hébergement (Accueil Familial, Hébergement Collectif, Hébergement Individuel) et des mesures éducatives personnalisées (MEP).**

Les Prix de Journée font l'objet d'une approbation sous forme d'arrêté conjoint cosigné par le président du Conseil départemental et le préfet de Loire Atlantique (représentant le ministère de la justice - Protection Judiciaire de la Jeunesse - P.J.J.).

- le paiement de prises en charges dérogatoires

- le paiement de dotations pour le dispositif éphémère du Pouliguen

RESULTAT COURANT/RESULTAT EXCEPTIONNEL

Tous les éléments exceptionnels (par leur fréquence et leur montant) se rattachant aux activités ordinaires, ont été comptabilisés en résultat exceptionnel.

INDEPENDANCE DES EXERCICES

Les comptes de l'Association font l'objet de l'élaboration de Budgets Prévisionnels Annuels et sont suivis à l'aide d'une comptabilité générale autonome.

Le bénévolat est valorisé.

Les contributions volontaires en nature de 3 406 € désignent le temps passé par des bénévoles, principalement sur l'activité d'administrateur ad hoc, ainsi que le mécénat de compétences et les dons en nature.

Pour la valorisation du temps passé, la méthode prend en compte les indicateurs suivants : nombre d'heures passées * le montant du SMIC * un taux de charges moyen de 25%. Les bénévoles renseignent un relevé de temps validé par la direction du pôle.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La première application du règlement ANC N°2022-04 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-04 s'appliquent sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique du transfert de charges. L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif dans la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.

PRODUITS FINANCIERS

La trésorerie de l'association fait l'objet, en cas d'excédents, de placements en Livret A, en livret Association ou en comptes à terme.

Les produits financiers ainsi dégagés au cours de l'exercice sur les opérations de placement sont directement affectés aux fonds propres, conformément aux dispositions comptables en vigueur pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

FONDS PROPRES

Il a été constitué un fonds d'investissements pour couvrir les amortissements des biens autofinancés, ces amortissements n'étant pas pris en charge par les budgets financés par le Conseil départemental.

IMMOBILISATIONS

Les investissements financés sur les fonds propres sont inclus dans les tableaux.

A noter que la norme internationale IAS 16 adoptée par la Commission Européenne dans le règlement CE n° 2238/2005 du 29/12/05 concernant les immobilisations corporelles, et applicable au 1/1/06, a été mise en œuvre pour la totalité des actifs existants dans l'association. Cette norme impose aux entreprises, entre autres, de ventiler le montant d'une immobilisation corporelle en ses parties significatives et d'amortir séparément chacune de ces parties.

DEROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Les remboursements effectués par le Personnel au titre des repas, téléphone ou prestations, sont enregistrés dans le compte 708 - Produits des Activités Annexes - et non en 79 - Transferts de Charges.

Du fait de l'application de la subrogation lors d'un Arrêt-Maladie, les Indemnités Journalières à recevoir en fin d'exercice sont comptabilisées au crédit du compte 641105 Régularisation Indemnités Journalières.

Ces imputations sont faites conformément aux instructions comptables à appliquer dans le Secteur Sanitaire et Social.

Depuis 1991, la provision pour congés payés n'était plus comptabilisée mais inscrite en engagement hors bilan. Du fait de la nouvelle réglementation (Instruction DGAS/SD 5B n° 2007-319 du 17 août 2007) qui vise à une harmonisation avec le plan comptable général, une dotation est comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

La provision pour Congés Payés (comprenant les charges sociales et fiscales) figurant au bilan se décompose donc comme suit :

Provision inscrite au Passif du Bilan (dettes sociales et fiscales) correspondant au montant à la date du 31/12/1990 et financée dans le cadre du prix de journée	339 985 €
Provision non comptabilisée entre le 1/1/1991 et le 31/12/2006 (inopposables aux financeurs) inscrite en moins des capitaux propres et non financées dans le cadre du prix de journée	516 432 €
Provision comptabilisée en 2007 et non financée par le Conseil départemental	28 927 €
Provision comptabilisée en 2008	166 026 €
Provision comptabilisée en 2009	44 931 €
Provision comptabilisée en 2010	- 32 542 €
Provision comptabilisée en 2011	- 48 118 €
Provision comptabilisée en 2012	11 700 €
Provision comptabilisée en 2013	-4 375 €
Provision comptabilisée en 2014	56 016 €

Provision comptabilisée en 2015	37 458 €
Provision comptabilisée en 2016	13 191 €
Provision comptabilisée en 2017	19 500 €
Provision comptabilisée en 2018	792 913 €
Provision comptabilisée en 2019	-401 472 €
Provision comptabilisée en 2020	310 815 €
Provision comptabilisée en 2021	-18 427 €
Provision comptabilisée en 2022	170 994 €
Provision comptabilisée en 2023	328 939 €
Provision comptabilisée en 2024	319 873 €
Provision comptabilisée en 2025	225 642 €
Total	2 878 408 €

PRESENTATION DES COMPTES

BILAN – IMMOBILISATIONS

MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS

Les mouvements ayant affecté les différents postes d'immobilisations, tant en valeur brute qu'en amortissement ou provision pour dépréciation, sont résumés dans les tableaux ci-après.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue. Les principaux modes de calcul se résument comme suit :

	MODE	DUREE
- Construction – gros œuvre	Linéaire	30/75 ans
- Matériel et Mobilier	Linéaire	5/10 ans
- Matériel roulant	Linéaire	5 à 8 ans
- Agencement et Installation	Linéaire	5 à 15 ans
- Mat. Bureau et Informatique	Linéaire	3/10 ans
- Logiciel	Linéaire	2 à 8 ans
- Matériel – Outillage	Linéaire	5/10 ans
- Mobilier appartements jeunes	Linéaire	6 ans
- Ascenseur	Linéaire	25 ans

Aucun amortissement dérogatoire n'a été comptabilisé.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Total	1 006 780,11€
Dont Dépôts et cautionnements	115 959, 36 €
Appartement Médiation	1 064.37
Appartements jeunes SAINT NAZAIRE	4 053.61
Locaux administratifs Saint Nazaire	15 291.66
Cartes carburant	5 440.48
Locaux administratifs Pôle Grand Val	30 430.88
Appartements & divers JEUNES (DIJ et divers)	27 570.67
Appartements JEUNES (GREZILLIERES)	1 120.13
Appartements JEUNES (Pôle Littoral)	7 817.56
Pôle Estuaire + Cap Familles Dépôt de garantie Croix Fraîche	22 205.00
Location StVaud Respir'action	965.00
Dont Prêts Effort construction	837 420,75 €
Les prêts correspondent aux versements de la cotisation Effort construction : 837 420,75 € Historiquement, le versement était fait sous forme de prêt chez Enfance & Famille mais n'avait jamais été comptabilisé à l'actif. La régularisation a donc été effectuée en 2018 avec la reprise des versements historiques de « Enfance & Famille » pour un montant de 209 000.00 €. Depuis, se rajoutent les versements suivants : - Versement 2017 : 67 376.97 € (Linkiaa) - Versement 2018 : 68 100.27 € (Linkiaa) - Versement 2019 : 68 872.37 € (Linkiaa) - Versement 2020 : 64 807.32 € (Linkiaa) - Ajustements de 2020 à la suite du récapitulatif d'ACTION LOGEMENT : -7 520.35 € - Versement 2021 : 64 773.71 € (Linkiaa) - Versement 2022 : 68 475.33 € (Linkiaa) - Versement 2023 : 76 410.84 € (Linkiaa) - Versement 2024 : 86 185.42 € (Linkiaa) - Versement 2025 : 94 110.43 € (Linkiaa) - Remboursements des prêts Action Logement arrivant à échéance d'un montant de 0.00 € <i>Dont échéance 2018 : 2 490.16 €</i> <i>Dont échéance 2019 : 2 601.71€</i> <i>Dont échéance 2020 : 2 827.51€</i> <i>Dont échéance 2021 : 2 826.00€</i> <i>Dont échéance 2022 : 2 987.00€</i> <i>Dont échéance 2023 : 3 126.00€</i> <i>Dont échéance 2024 : 0 €</i> <i>Dont échéance 2025 : 6 313.18€</i> Soit un total de 837 420,75 € au 31/12/2025 Ces avances seront reversées à l'association au terme du délai de 20 ans.	
Dont Autres titres immobilisés	53 400.00€
Les autres titres immobilisés correspondent à 53 400 € versés au titre des parts dans SCIC ETTIC	

AC - Immobilisations
Groupe de dossiers : LI - EDITION-LINKIAA - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025	Contrôle immobilisations 2025
Immobilisations incorporelles	381 590	23 152	116 964	287 779	381 590
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés	381 590	23 152	116 964	287 779	287 779
20500000 Logiciels	381 590	23 152	116 964	287 779	287 779
Fonds commercial	0	0	0	0	0
- dont droit au bail	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles	381 590	23 152	116 964	287 779	287 779
Immobilisations corporelles	23 336 351	1 959 523	1 161 126	24 134 748	23 336 351
Terrains	694 078	0	0	694 078	694 078
21110000 Terrains nu	11 535	0	0	11 535	11 535
21150000 Terrains bâtis	682 543	0	0	682 543	682 543
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	194 058	0	0	194 058	194 058
21200000 Agct & amenagt terrain	194 058	0	0	194 058	194 058
Constructions	14 507 128	591 719	153 210	14 945 637	14 945 637
21300000 Batiments	6 806 784	36 341	1 138 024	5 705 101	5 705 101
21310000 Batiments	5 010 406	414 314	-996 828	6 421 547	6 421 547
21350000 Agencet & installations	2 689 938	141 065	12 013	2 818 989	2 818 989
Installations, matériel et outillage techniques	710 287	24 470	28 543	706 214	706 214
21500000 Matériel & outillages	702 789	24 470	28 543	698 717	698 717
21510000 Mat & mob couv par prov.	4 257	0	0	4 257	4 257
21520000 Mat finances par subvention	3 240	0	0	3 240	3 240
Autres immobilisations corporelles	6 842 369	448 655	365 127	6 925 897	6 925 897
21810000 Agencet & installations	3 347 218	62 909	0	3 410 127	3 410 127
21810100 Agencet instal Securite	94 555	0	1 629	92 927	92 927
21811000 Agct & inst couv par prov	45 530	0	0	45 530	45 530
21820000 Materiel de transport	970 101	238 976	45 384	1 163 693	1 163 693
21830000 Matériel informatique	1 336 421	83 967	304 753	1 115 635	1 115 635
21835000 Matériel de Bureau	30 211	700	748	30 163	30 163
21840000 Mobilier	1 016 036	62 103	12 613	1 065 525	1 065 525
21841000 Mob finance par subvention	2 296	0	0	2 296	2 296
Immobilisations corporelles en cours	388 431	894 680	614 247	668 863	668 863
23800015 Immo en cours-Dossier Usager	0	18 000	18 000	0	0
23800016 Immo en cours-Painboeuf Bât neufs	0	16 289	16 289	0	0
23800017 Immo en cours-Painb Bât Anciens	0	19 708	19 708	0	0
23800020 Immo en cours-Château Grézières	56 359	228 695	0	285 054	285 054
23800024 Immo en cours-Croix Fraiche	213 497	253 960	467 457	0	0
23800025 Immo en cours-ADAP AF Renaissance	5 700	0	0	5 700	5 700
23800026 Immo en-cours Travaux MM Paquelais	41 112	15 340	56 452	0	0
23800027 Immo en-cours Travaux MM GCDF	37 866	240 793	0	278 659	278 659
23800028 Immo en-cours Travaux Tiny House	33 896	2 444	36 341	0	0
23800029 Immo en-cours Travaux DOULON Respir	0	96 290	0	96 290	96 290
23800031 Immo en-cours Réaménagement Siège	0	3 160	0	3 160	3 160
Total Immobilisations corporelles	23 336 351	1 959 523	1 161 126	24 134 748	24 134 748
Immobilisations financières	883 731	153 104	30 005	1 006 830	883 731
Participations	50	0	0	50	50
26100000 Participation GCSMS Respiration	50	0	0	50	50
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	28 000	25 400	0	53 400	53 400
27280000 Autres titres immobilisés	28 000	25 400	0	53 400	53 400
Prêts	749 624	94 110	6 313	837 421	837 421
27480000 Prêt participation construction	749 624	94 110	6 313	837 421	837 421
Autres immobilisations financières	106 058	33 594	23 692	115 959	115 959
27500000 Depots & cautionnements	106 058	33 594	23 442	115 959	115 959
27500010 Dépôts & cautionnements Gadeceau	0	250	250	0	0
Total Immobilisations financières	883 731	153 104	30 005	1 006 830	1 006 830
TOTAL IMMOBILISATION	24 601 672	2 135 780	1 308 095	25 429 357	25 429 357

CA Tableau des amortissements

Groupe de dossiers : LI - EDITION-LINKIAA - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Amortissements	Amortissements cumulés 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2025	Amortissements Cumulés 2025	Contôle amortissements 2025
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801 - Frais d'établissement	0	0	0	0	0
2803 - Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
2804 - Contributions aux investissements communs des GHT	0	0	0	0	0
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	322 854	20 654	118 100	225 408	225 408
28050000 Amort logiciels	322 854	20 654	118 100	225 408	225 408
2808 - Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811 - Terrains	0	0	0	0	0
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	115 831	3 659	0	119 489	119 489
28120000 Amort ager terrains	115 831	3 659	0	119 489	119 489
2813 - Constructions sur sol propre	6 844 946	522 681	109 263	7 258 363	7 258 363
28130000 Amort batiments	3 691 009	10 751	0	3 701 760	3 701 760
28131000 Amort batiments	1 761 926	358 059	97 730	2 022 255	2 022 255
28131520 Amort Mais Reten	111 463	5 082	0	116 545	116 545
28135000 Amort ager & install	1 280 548	148 789	11 533	1 417 804	1 417 804
2814 - Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	630 559	27 248	26 789	631 017	631 017
28150000 Amort materiel & outill	623 062	27 248	26 789	623 520	623 520
28151000 Amort mat&outill couv par prov	4 257	0	0	4 257	4 257
28152000 Amort mat financ par subv	3 240	0	0	3 240	3 240
2818 - Autres immobilisations corporelles	4 995 896	393 368	360 514	5 028 750	5 028 750
282 - Amortissement des immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	12 910 085	967 609	614 667	13 263 027	13 263 027

BILAN – PROVISIONS

Provisions pour risques et charges : 1 603 769,95 €

Provisions pour départs en retraite	1 175 072 €
Personnel Autres salariés	515 564 €
Personnel Assistants Familiaux	659 508 €

A/ Rappel de la méthode actuelle

La méthode actuelle utilisée par l'association est globalement utilisée par le secteur habilité.
Le détail de la méthode actuelle consiste à prendre en compte les départs à la retraite prévus pour les 5 prochaines années (ex : au 31/12/2025, les départs prévus de 2026 à 2030).

- la provision est calculée selon la méthode suivante :
- pour les départs 2026, prise en compte de 100% des indemnités de retraite
- pour les départs 2027, 80% des indemnités de retraite
- pour les départs 2028, 60% des indemnités de retraite
- pour les départs 2029, 40% des indemnités de retraite
- pour les départs 2030, 20% des indemnités de retraite

B/ Méthode préférentielle du Plan Comptable Général

La méthode préférentielle du PCG est la **constatation de provisions pour la totalité des membres du personnel, conduisant à une meilleure information financière** (art 335-1 intégrant avis du cnc n°97-06)
Cette provision est valorisée en prenant en compte l'ensemble du personnel, l'évolution des salaires, le turn-over des salariés, le taux d'actualisation, le tableau de mortalité, le sexe, l'ancienneté (à partir de la date d'entrée dans l'association)

L'évaluation de l'engagement au 31/12/2022 ressort à 1 822 K€ contre 796 K€
de provision comptabilisée au 31/12/2022 **soit une majoration de la provision de +1 026 K€.**

L'évaluation de l'engagement au 31/12/2023 ressort à 1 981K€ contre 938 K€
de provision comptabilisée au 31/12/2023 **soit une majoration de la provision de +1 043 K€.**

L'évaluation de l'engagement au 31/12/2024 ressort à 2 505 K€ contre 1 245 K€
de provision comptabilisée au 31/12/2024 **soit une majoration de la provision de +1 260 K€.**

L'évaluation de l'engagement au 31/12/2025 ressort à 3 255 K€ contre 1 175 K€
de provision comptabilisée au 31/12/2025 **soit une majoration de la provision de + 2 080 K€**

Au regard :

- que LINKIAA utilise la méthode suivie par le secteur,
- du financement à court terme du financeur,

la décision prise est de continuer à provisionner selon la méthode actuelle.

C / Hypothèses d'évaluation de la provision (selon la méthode préférentielle du Plan Comptable Général)

Hypothèses d'évaluation	2025	2024	2023	2022
Taux d'actualisation	3.60%	3.35%	3.20%	3.75%
Revalorisation des salaires	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%
Charges sociales patronales cadres et non cadres hors assistants familiaux	52%	52%	52%	52%
Charges sociales patronales non cadres assistants familiaux	40%	40%	40%	40%
Mobilité des actifs - turnover	faible	faible	faible	faible
Table de mortalité	Table INSEE 2018	Table INSEE 2018	Table INSEE 2018	Table INSEE 2018
Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié)	100%	100%	100%	100%
Âge de départ en retraite :				
cadres et non cadres hors assistants familiaux	60-67 ans	60-67 ans	60-67 ans	60-67 ans
non cadres assistants familiaux (Départ à taux plein)	65-67 ans	65-67 ans	60-67 ans	60-67 ans
Montant de la provision en €	3 254 945	2 504 944	1 981 808	1 821 853

Provisions pour Compte Epargne Temps	317 581 €
---	------------------

Provisions Litiges	73 198,19 €
---------------------------	--------------------

Provision pour travaux Reton Enfance & Famille	35 571,53 €
---	--------------------

Fonds dédiés	2 347,33 €
---------------------	-------------------

La méthode d'évaluation du Compte Epargne Temps consiste à prendre en compte le nombre de jours alimentés dans le CET par salarié et à le valoriser sur la base du taux horaire chargé du salarié.

La méthode d'évaluation des provisions litiges fait suite à une estimation du risque effectuée par la direction des ressources humaines en lien avec l'avocat de l'association.

La provision pour travaux Reton (Zéphyr) correspond à la quote-part de l'investissement financé par les fonds propres de l'association.

Les fonds dédiés correspondent aux montants reçus par des entreprises, des fondations mécènes mais aussi la générosité du public pour un montant de 10 223.87 € et qui sont affectés à des projets spécifiques.

	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	ECART 2025/2024	31/12/2025
Provisions pour départs à la retraite	1 244 725,01	255 085,78	324 738,89	-69 653,11	1 175 071,90
Provisions pour Compte Epargne Temps	310 155,00	31 911,00	24 485,00	7 426,00	317 581,00
Provisions Litiges	60 022,37	46 160,68	32 984,86	13 175,82	73 198,19
Provision pour travaux Reton	40 653,16	0,00	5 081,63	-5 081,63	35 571,53
Fonds Dédiés	10 223,87	0,00	7 876,54	-7 876,54	2 347,33
	1 665 779,41	333 157,46	395 166,92	-62 009,46	1 603 769,95

Ressource	Fonds à engager au début de l'exercice.	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Variation
	A	B	C	D=A-B+C	
Fonds dédiés					
Cap Familles - REAAP 2024	4 845,61	4 845,61	0,00	0,00	-4 845,61
# 57 - [Fondation Carrefour] _ création et le déve	3 590,28	3 030,93	0,00	559,35	-3 030,93
Dons non affectés à un projet	1 787,98	0,00	0,00	1 787,98	0,00
Total général	10 223,87	7 876,54	0,00	2 347,33	-7 876,54

BILAN – ACTIF

Créances de l'actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La répartition des créances selon leur échéance, le détail des produits à recevoir, sont présentés dans le tableau suivant :

Libellé	Montant net 2025	Montant net 2024
---------	------------------	------------------

Avances et acomptes versés sur commandes	24 583,17	32 286,64
Fournis - Av & acpt verse	24 583,17	32 286,64

Créances redevables et comptes rattachés (3)	3 232 941,53	2 872 829,89
Clients Département	3 116 267,74	2 751 607,60
Clients Essor	37,50	8,50
RESPIR'ACTION	102 187,77	115 405,63
DRFIP AAH	8 063,44	5 808,16
Produits a recevoir	0,00	0,00
Clients divers	6 385,08	0,00
Autres créances	639 562,77	722 321,10
Fournisseurs - Avoir à recevoir	23 207,82	16 658,20
Comité d'entreprise divers	1 395,00	0,00
Avces au personnel	1 014,28	8 034,49
Avance frais Jeunes	1 418,92	962,04
Produits a recevoir	210 135,30	364 615,44
Organismes - pdt a recevoir	149 186,00	52 681,00
Avances familles	0,00	0,00
Avances permanentes	96 835,20	103 123,58
Formations	90 166,95	62 067,85
Personnes détachées	19 129,25	19 129,25
Ensemble, Créateurs d'Avenir	47 074,05	78 288,34
Créances diverses	0,00	16 760,91

Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique a assuré en 2025 :

- le paiement des journées par un douzième de dotation de janvier à décembre, concernant **les prestations des Micro-Mecs**
- le paiement des journées des **structures d'hébergement (Accueil Familial, Hébergement Collectif, Hébergement Individuel)** et des **mesures éducatives personnalisées (MEP)**.

Les Prix de Journée font l'objet d'une approbation sous forme d'arrêté conjoint cosigné par le président du Conseil départemental et le préfet de Loire Atlantique (représentant le ministère de la justice - Protection Judiciaire de la Jeunesse - P.J.J.).

- le paiement de prises en charges dérogatoires
- le paiement de dotations pour le dispositif éphémère du Pouliguen

Le délai de règlement du département sur l'année 2025 est évalué à une moyenne de 25,3 jours pour le département 44 et 30,4 jours pour les autres départements (à partir du jour d'envoi de la facture).

PRODUITS A RECEVOIR	2025
Créances usagers et comptes rattachés	23 207,82 €
Autres créances	359 321,30 €
Total	382 529,12 €
CHARGES A PAYER	
Dettes fournisseurs	82 854,84 €
Dettes fiscales et sociales	2 990 846,05 €
Autres dettes	36 281,79 €
Total	3 109 982,68 €

2025	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 ans au +	A + d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE				
	* Créances rattachées à des participations	50	50	
	* Autres titres immobilisés	53 400		53 400
	* Prêts (1)	837 421		837 421
	* Autres immos fina Dépôts & cautionnements	115 959	9 902	106 058
DE L'ACTIF CIRCULANT				
	* Fournisseurs débiteurs	24 583	24 583	
	* Clients douteux ou litigieux			
	* Autres créances clients			
	* Personnel et comptes rattachés	2 409	2 409	
	* Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	65 473	65 473	
Etat et autres collectivités publiques				
	* Ministère de la Justice	8 063	8 063	
	* Conseil Départemental 44	3 116 268	3 116 268	
	* Ministère de la Justice et Autres Départements		0	
	* Taxe sur la valeur ajoutée		0	
	* Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	* Divers	108 610	108 610	
	* Groupe et associés (2)			
	* Débiteurs divers	571 681	571 681	
	* Charges constatées d'avance	32 951,72	32 952	
TOTAUX		4 936 869	3 939 991	996 878

2025	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 ans au +	A + d'un an & 5 ans au +	A + de 5 ans
	* Emprunts obligataires convertibles (1)		0		
	* Autres emprunts obligataires (1)				
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (1)				
	- A 2 ans maximum à l'origine				
	- A plus de 2 ans à l'origine	0	0		
	* Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 700 156	106 201	420 035	1 173 921
	* Fournisseurs et comptes rattachés	708 152	708 152		
	* Personnel et comptes rattachés				
	Comité d'Entreprise	86 317	86 317		
	Frais travailleurs sociaux	73 689	73 689		
	Congés à Payer	2 878 408	2 878 408		
	Rémunérations dues	52 438	52 438		
	Frais Assistants Familiaux	0	0		
		3 090 852	3 090 852		
	* Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 092 228	2 092 228		
	Etat et autres collectivités publiques				
	* Impôts sur les bénéfices	45	45		
	* Taxe sur la valeur ajoutée	0	0		
	* Obligations cautionnées	36 334	36 334		
	* Autres impôts, taxes et assimilés	311 883	311 883		
	* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 925	57 925		
	* Groupe et associés (2)				
	* Autres dettes	41 489	41 489		
	* Produits constatés d'avance	632 185	632 185		
	TOTAUX	8 671 249	7 077 293	420 035	1 173 921

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

0
0

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés
auprès des associés personnes physiques

0

Régularisation actif

Le détail des charges constatées d'avance se présente de la façon suivante :

Nature des charges constatées d'avance	31/12/2025
Autres charges externes	32 951,72
TOTAL	32 951,72

La méthode retenue depuis 2010 concernant les achats (alimentation, fournitures de bureau, timbres ...) est l'enregistrement des factures correspondantes sur l'exercice. Seuls les achats de fin d'exercice peuvent être enregistrés en charges constatées d'avance si leur montant est significatif.

Régularisation passif

Le détail des produits constatés d'avance se présente de la façon suivante :

Nature des produits constatés d'avance	31/12/2025
Produits Constatés d'Avance	632 185
TOTAL	632 185

Ce produit correspond principalement au règlement sur 2025 de la dotation en avance pour 2026 par le CD44 pour la maison LA.

BILAN - CAPITAUX PROPRES

TOTAL Fonds propres avec droit de reprise + CITS	2 025	2 024	Variation
Excédents affectés à l'investissement	321 191	321 191	-
Excédents affectés à la couverture du BFR	2 329 162	2 329 162	-
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	153 035	153 035	-
Créiteur Subvention - <i>Nouveau compte 2020</i>	560 880	560 880	-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 400 963	3 374 037	26 926
Fonds propres avec droit de reprise	6 765 231	6 738 305	26 926
CITS	759 227	774 803	- 15 576
Réserve Loyer Fonctions Support GV	30 800	47 600	- 16 800
TOTAL Fonds propres avec droit de reprise + CITS	7 555 258	7 560 709	- 5 450

Résultat sous contrôle de tiers existant	1 179 458	60 471	1 118 987
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 22 293	395 902	- 418 195
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables	- 1 491 700	- 1 491 700	-
Dépenses non opposables aux financeurs	- 2 016 541	- 1 286 699	- 729 841
Autres Fonds propres avec droit de reprise	- 2 351 075	- 2 322 025	- 29 050

TOTAL Fonds propres sans droit de reprise	2 025	2 024	Variation
Valeur Patrimoine Intègre	1 189 396	1 189 396	-
travaux Route Sainte Luce	45 706	48 320	- 2 614
travaux Grezillieres Home du Moulin	21 372	23 031	- 1 659
travaux Grezillieres Espace scolaire	1 022	1 092	- 70
travaux Grezillieres Château	19 800	21 871	- 2 072
extension Genetais Chambres individuelles	164 794	178 950	- 14 156
construction Gadeceau	788 677	834 369	- 45 692
locaux Orvault	422 960	438 217	- 15 257
Fonds propres affectés aux projets immobiliers associatifs	1 464 330	1 545 851	- 81 521
Aides aux anciens	1 395	5 795	- 4 400
Vie associative	8 304	3 062	11 367
Réserve sur cessions d'actifs	946 201	989 655	- 43 453
Accompagnement projets	-	-	-
Prévention	- 28 177	- 33 448	5 271
Administrateur Ad Hoc	15 486	8 911	6 575
Autres réserves	943 210	967 850	- 24 640
Provisions Réglementées	1 184 272	1 174 425	9 847
Dépenses refusées	- 578 874	- 578 874	-
TOTAL Fonds propres sans droit de reprise	4 202 334	4 298 648	- 96 314

TOTAL Fonds propres avec et sans droit de reprise	9 406 518	9 537 331	- 130 814
---	-----------	-----------	-----------

Les mouvements concernent les éléments suivants :

	31/12/2024	affectation du résultat	augmentation	diminution	31/12/2025
Valeur Patrimoine intégré	1 189 396				1 189 396
Fonds propres affectés aux projets immobiliers associatifs	1 545 851			81 521	1 464 330
Autres Réserves	-21 804			-18 813	-2 991
Réserve sur cessions d'actifs	989 655			43 453	946 201
Dépenses refusées	-578 874				-578 874
Total des Variations sur les Fonds Propres Sans Droit de Reprise	3 124 223	0	0	106 161	3 018 062
Résultat sous contrôle de tiers existant	60 471		1 118 987		1 179 458
Provisions Réglementées	1 174 425		9 847		1 184 272
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	395 902	395 902	-22 293		-22 293
Dépenses non opposables aux financeurs	-1 491 700				-1 491 700
Dépenses non opposables aux financeurs	-1 286 699			729 841	-2 016 541
Total des Variations sur les Fonds Propres Avec Droit de Reprise	-1 147 600	395 902	1 106 541	729 841	-1 166 803
Autres	3 364 269				3 364 269
Total subventions avec Droit de Reprise	3 374 037	0	210 930	184 004	3 400 963
CITS	774 803			15 576	759 227
Réserve Loyer Fonctions Support GV	47 600			16 800	30 800
Total	9 537 331	395 902	1 317 471	1 052 382	9 406 518

RESULTATS GESTION FINANCIERE

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à **35 136 € TTC** (audit des comptes et procédures de contrôle interne).

PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF

	2025	Reprise Résultat n-2	Reprise N-1 (Pouliguen)	2025
Résultat comptable de l'activité principale	- 288 750 €	512 487 €	203 990 €	427 727 €
Résultat comptable des Fonds Propres	250 579 €			
Résultat comptable des autres activités	15 878 €			
<i>Résultat comptable Espace de Rencontre</i>	22 469 €			
<i>Résultat comptable Médiation Familiale</i>	- 18 856 €			
<i>Résultat comptable Administrateur AdHoc</i>	12 266 €			
Résultat comptable toutes activités	- 22 293 €			

- Le résultat comptable 2025 de Linkiaa est déficitaire de **22 293 €**.
- Le résultat comptable 2025 de l'activité principale est déficitaire de **288 750 €**.
La reprise du résultat excédentaire 2023 est de 512 487 €.
La reprise du résultat excédentaire 2024 de l'activité MNA (Pouliguen) est de 203 990 €.
Le résultat 2025 après reprise du résultat 2023 et reprise du résultat 2024 de l'activité MNA (Pouliguen) est donc excédentaire de **427 727 €**.
- Le résultat comptable fonds propres est excédentaire de **250 579 €**.
- Le résultat comptable des autres activités est excédentaire de **15 878 €** :
Excédent de **12 266 €** pour l'activité administrateur ad hoc
Excédent de **3 612 €** pour Cap Familles (Espace Rencontre et de Médiation Familiale)
- Conformément à la notice d'information, le résultat administratif ne prenant pas en compte les dotations et les reprises de provisions, s'élève pour 2025 à **604 319 €** en excédent.

	R2025	BX2025
Résultat comptable d'exercice	-288 750	-512 489
Reprise résultat n-2	512 487	512 487
Reprise résultat n-1 (Pouliguen)	203 991	
Résultat comptable d'exercice après intégration du résultat n-2	427 728	-2
68 150 300	Variation Congés Payés	225 642
68 150 300	Dotations Litiges	46 161
68 151 500	Dotations CET	31 911
68 153 000	Dotations Retraite	255 086
	Total Dotations	558 800
78 150 300	Reprise Litiges	32 985
78 151 500	Reprise CET	24 485
78 153 000	Reprise Retraite	324 739
	Total Reprises	382 209
	Retraitement des dotations / Reprises	176 591
	Résultat administratif après intégration du résultat n-2	604 320

VENTILATION DU MONTANT NET DU C.A. ET AUTRES RESSOURCES PAR CATEGORIES D'ACTIVITE.

PRODUITS	Exercice 2025	Dont Activité Principale	Dont CAP FAMILLES	Dont AAH	Dont FONDS PROPRES	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	0					0
Ventes de prestation de service	526 191	501 435	11 822	12 935	0	562 273
Concours publics et subventions d'exploitation	44 009 175	43 346 717	662 459	0	0	43 326 222
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	43 124 448	43 124 448	0	0	0	42 628 305
Ressources liées à la générosité du public		0				
<i>Dons manuels</i>	272	0	0	0	272	789
<i>Mécénats</i>	0	0				0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0				0
Contributions financières	0	0				0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	468 811	468 811	0	0	0	296 095
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 850	9 850				0
Utilisations des fonds dédiés	7 877	0	4 846	0	3 031	21 081
Autres produits	2 086 077	1 974 614	102 519	0	8 944	1 902 073
TOTAL I	47 108 253	46 301 426	781 645	12 935	12 247	46 108 534
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	1 991	0	0	0	1 991	2 664
TOTAL III	1 991	0	0	0	1 991	2 664
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels	300 000	0	0	0	300 000	241 684
TOTAL V	300 000	0	0	0	300 000	241 684

FRAIS DE SIEGE : COMPENSATION CHARGES / PRODUITS

La facturation des frais de siège vers les différentes prestations Accueil Familial, Hébergement Collectif, Milieu Ouvert, Hébergement Individuel et Micro-Mecs se décompose selon le poids de chacune de ces prestations dans les charges brutes N-2, via une écriture entre les comptes 7556 et 6556 :

	TOTAL LINKIAA
Groupe 3 produits - compte 75560000 Répartition frais de siège	1 909 884,99
Groupe 2 charges - compte 65560000 Frais de siège	1 909 884,99

**NATURE, MONTANT ET TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
ET TRANSFERTS DE CHARGES**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Exercice 2025
Produits exceptionnels	300 000
77100000 Pds excep ope gest NePlusUtiliser	0
77500000 Produits CessActif NePlusUtiliser	0
77700000 Quote-part des subventions d'invest	0
77710000 Rep subv Conseil Gnral	0
77740001 Quote-part subvention invest Siège	0
77740002 Quote-part subvention invest MAPE	0
77740003 Quote-part subvention invest SSI Pa	0
77740004 Quote-part subvention invest AVEL	0
77740005 Quote-part subvention invest ZEPHYR	0
77740006 Quote-part subvention invest BOELD	0
77740007 Quote-part CITS pour DAIA travx	0
77740008 Quote-part subv.invest EOLIDE NORMA	0
77740009 Quote-part subvention inves MAPETTE	0
77740010 Quote-part subv inv DAIA AchMaison	0
77740011 Quote-part subv invest ADAP Chateau	0
77740014 Reprise Loyer Fonctions Support GV	0
77800000 Autres produits exceptionnels	300 000
77800010 Contribution jeune NePlusUtiliser	0
TOTAL V	300 000

VENTILATION DES EFFECTIFS au 31.12.2025

Au 31.12.2025	Nombre de salariés en CDI + surcroît	ETP CDI + surcroît	Dont AF	Dont CDD/CTT de surcroît (en Nb)	Dont CDD/CTT de surcroît (en ETP)	Apprentis (en Nb)	Contrats aidés (en Nb)
Siège social	22	21,05	0		0,00	3	
Pôle Estuaire	98	90,98	26	1	0,50	3	
Pôle Grand Val	176	171,32	29	7	3,47	5	
Pôle Grezillières	127	112,94	53	16	9,99	1	
Pôle Littoral	164	156,64	56			5	
TOTAL	587,00	552,93	164	24	13,96	17	0

Il est à noter :

- Qu'il s'agit des effectifs « présents » au 31.12.2025
- Que dans les effectifs ci-dessus, sont pris en compte :
 - o les effectifs des salariés en CDI, toutes fonctions confondues,
 - o les CDD/CTT de **surcroît d'activité**.
- Que les salariés en contrat d'apprentissage ainsi que les contrats aidés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. Ils figurent dans le tableau pour information.

SUBVENTIONS PERÇUES SUR L'EXERCICE 2025

Pour rappel :

Pour le projet de PAIMBOEUF :

Le total de la subvention PAIMBOEUF versée par le département de **1 700 000 €** a été octroyée comme suit :

- ▣ Lors de la commission du 19/11/19, la subvention octroyée est de 265 080€
- ▣ Lors de la commission du 19/11/20, la subvention octroyée est de 950 000€ et a été versée en février 2021.
- ▣ Lors de la commission du 11/03/21, la subvention octroyée est de 484 920 €

Pour le projet ADAP :

Le total de la subvention ADAP versée par le département 44 est de **842 544 €** comme suit :

- ▣ Lors de la commission du 19/11/19, la subvention octroyée est de 285 617€
- ▣ Lors de la commission du 19/11/20, la subvention octroyée est de 372 895€
- ▣ Lors de la commission du 11/03/21, la subvention octroyée est de 184 032 €

Pour le projet DAIA :

Le total de la subvention DAIA versée par le département 44 octroyée en 2022 est de **824 600 €**.

Nouvelles subventions en 2025 :

Pour les MicroMecs :

Une subvention de **359 071 €** a été versée par le CD44 :

- 49 523 € pour les travaux de la MicroMecs de La Paquelais
- 309 548 € pour les travaux de la MicroMecs de Grandchamp- des-Fontaines

Pour la Tiny House installée aux Grézillières :

Une subvention de **28 000 €** a été versée par la Préfecture de Loire-Atlantique en 2024 (sur un total prévu de 28 000 €) pour l'installation d'une Tiny House dans le parc des Grézillières.

Pour la rénovation de la façade du Château aux Grézillières :

Une subvention de **30 000 €** a été versée par le DSIL en 2025.

Pour les travaux d'aménagement de la Croix Fraîche :

- une subvention de 20 000 € a été octroyée par la MSA
- une subvention de 68 345 € a été octroyée par la CAF.

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS

En lien avec la nouvelle réglementation 2021, l'association a créé en 2021 les comptes suivants pour valoriser les contributions.

Compte	Libellé
860000000	Contribution en nature
861000000	Mise à disposition gratuite de biens ou de matériels
864000000	Contribution de personnes bénévoles
870000000	Contribution en nature
871000000	Mise à disposition gratuite de biens ou de matériels
875000000	Contribution de personnes bénévoles

Le montant s'élève à 3 406,46 €.

TABLEAU DES EMPRUNTS

EMPRUNTS AU 31/12/2025

	Date			CAPITAL EMPRUNTE		CAPITAL					INTERÊTS			
	départ	Durée	Taux	EUR	Annuité avant 2025	Annuité	restant du	- 1 an	+ 1 an / - 5 ans	+ 5 ans	payés dans l'année	restant à courir	- 1 AN	+ 1 AN
CREDIT MUTUEL Paimboeuf	2022	20	1,00%	1 870 000,00	135 076,10	91 181,54	1 643 742,36	92 096,78	377 724,66	1 173 920,92	17 008,02	141 385,46	16 092,78	125 292,68
CAF - CAP FAMILLE Croix Frêche	2024	5	0,00%	70 518,00		14 104,00	56 414,00	14 104,00	42 310,00					
TOTAL				1 940 518,00		105 285,54	1 700 156,36	106 200,78	420 034,66	1 173 920,92	17 008,02	141 385,46	16 092,78	125 292,68